## Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2019 - Annexes du Moniteur belge

## Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur \*19309710\* belge



N° d'entreprise : 0720970415

**Dénomination :** (en entier) : **Develop & Deliver Solutions** 

(en abrégé): DDS Consulting

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

Siège: Chemin des Deux Maisons 41 (adresse complète) 1200 Woluwe-Saint-Lambert

**DENOMINATION** Objet(s) de l'acte:

S'est réunie devant Maître Bruno MICHAUX, Notaire à Etterbeek, le 27 février 2019, s'est réunie l' assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « Develop & Deliver Solutions Consulting », en abrégé : « DDS Consulting » dont le siège social est établi à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, chemin des Deux Maisons, 41. Société immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles (francophone), sous le numéro 0720.970.415., l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « Develop & Deliver Solutions Consulting », en abrégé : « DDS Consulting » dont le siège social est établi à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, chemin des Deux Maisons, 41. Société immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles (francophone), sous le numéro 0720.970.415., laquelle a pris les décisions suivante:

Première résolution : Rectification d'une erreur matérielle – Adaptation de l'article 2 des statuts

Il ressort de l'acte de constitution de la société reçu par Maître Bruno MICHAUX, soussigné, le 20 février 2019, dont l'extrait a été publié aux annexes du moniteur belge du 22 février 2019, sous le numéro 19308090, qu'une erreur matérielle s'est glissée à l'article deux des statuts.

La dénomination de la société est « Develop & Deliver Solutions Consulting » et non pas « Develop & Deliver Solutions » comme stipulé dans l'acte de constitution dont mention ci-dessus.

L'article deux des statuts doit donc être rectifié comme suit :

« Article 2 : Dénomination »

Elle est dénommée « Develop & Deliver Solutions Consulting », en abrégé : « DDS Consulting ». Dans tous documents écrits émanant de la société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement de la mention "société privée à responsabilité limitée "ou des initiales "S.P.R. L. ", et les mots « registre des personnes morales » ou les initiales « RPM » accompagnés de l' indication du siège du tribunal de l'entreprise dans le ressort territorial duquel la société a son siège social et suivis du numéro d'immatriculation. ».

Deuxième résolution : Pouvoir à la gérance

L'assemblée confère à la gérance, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs aux fins d'effectuer toutes formalités auprès de toutes autorités compétentes et de tous registres du commerce ou autres.

Aux effets ci-dessus, le gérant aura le pouvoir de prendre tous engagements au nom de la société, faire telles déclarations qu'il y aura lieu, signer tous documents et en général faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du mandat lui confié.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Notaire soussigné pour effectuer la coordination des statuts de la société.

Pour extrait analytique conforme.

Signé: Bruno MICHAUX, Notaire à Etterbeek.

Dépôt simultané d'une expédition de l'acte et des statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature.